



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTERIELLE

Recueil Des Actes Administratifs

RECUEIL SPECIAL 2012 P du 31 mai 2012

La version intégrale du recueil est consultable

- sur support papier dans le hall d'accueil du public en préfecture et sous-préfecture.
- sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :
<http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

SOMMAIRE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTRIELLE

Bureau du courrier

ARRETE N° 2012-34 du 30 mai 2012 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE
LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

ARRÊTÉ N° 2012 - 34
Confiant la suppléance du poste de Monsieur
le Préfet du Puy de Dôme

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret du 8 Avril 2011 portant nomination de M. Francis LAMY, Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme;

VU le décret du 8 Juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Bernard BOBIN, Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme;

VU le décret du 18 Novembre 2011 portant nomination de M. Gilles GIULIANI, Sous Préfet de RIOM;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme,

A R R E T E

ARTICLE 1er – En raison de l'absence simultanée du département du Puy-de-Dôme de M. le Préfet du Puy-de-Dôme et de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme, M. Gilles GIULIANI, Sous-Préfet de l'arrondissement de Riom est chargé à titre exceptionnel, de la suppléance du poste de préfet du Puy-de-Dôme, du samedi 2 juin 2012 à 8 heures jusqu'au dimanche 3 juin à 20 heures.

ARTICLE 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le sous-préfet de l'arrondissement de Riom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 MAI 2012

LE PRÉFET

Francis LAMY